

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 41 titulaires, 3 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUÉ à Raymond VILLALBA, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR,

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Bernard UTHURRY (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Marc OXIBAR (excusé), Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée), Marthe CLOT (excusée), Jacques MARQUEZE (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 53-200227-ENV-

RÉAMÉNAGEMENTS DES DÉCHÈTERIES D'OLORON LANNERETONNE ET DE BEDOUS : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. CASABONNE rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn souhaite effectuer des travaux d'agrandissement des déchèteries d'OLORON – Lanneretonne (délibérations du 8 novembre 2018 et 26 septembre 2019) et de BEDOUS (délibération du 7 novembre 2019).

Les objectifs principaux sont les suivants :

- fluidifier le trafic routier à proximité des déchèteries, notamment durant les périodes de tonte,
- optimiser l'espace et augmenter la capacité de stockage, en libérant de l'espace à quai pour l'ajout de bennes et en créant des casiers de stockage (gravats et déchets verts) à même le sol,
- améliorer la sécurité et la praticité des déchèteries en séparant les flux usagers/prestataires-personnel des déchèteries.

Le projet de réaménagement des déchèteries d'OLORON – Lanneretonne et de BEDOUS, dont les plans sont présentés en annexe, représente un montant total prévisionnel d'investissement de 387 639 € HT soit 453 306 € TTC.

Ces travaux seront réalisés avant l'été 2020, idéalement en mai, avant la prochaine saison de tonte.

Tableau estimatif des dépenses :

	OLORON Lanneretonne	BEDOUS	Total
<u>TRAVAUX</u>			
INSTALLATION DE CHANTIER ET REPLIEMENT	1 600 €	1 500 €	3 100 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	5 000 €	5 300 €	10 300 €
TERRASSEMENTS	9 600 €	30 000 €	39 600 €
BORDURES ET CANIVEAUX	10 100 €	3 500 €	13 600 €
MATERIAUX DE CHAUSSEES, ACCOTEMENTS ET TROTTOIRS	87 000 €	36 500 €	123 500 €
TRAVAUX DIVERS	8 000 €	1 500 €	9 500 €
ASSAINISSEMENT	19 500 €	8 500 €	28 000 €
RESEAUX SECS	10 350 €	7 700 €	18 050 €
MACONNERIES	25 000 €	14 200 €	39 200 €
CLOTURES	15 000 €	8 850 €	23 850 €
SIGNALISATION / MOBILIER	4 000 €	2 500 €	6 500 €
PRESTATIONS DIVERSES	4 500 €	3 700 €	8 200 €
TOTAL TRAVAUX H.T	199 650 €	123 750 €	323 400 €
T.V.A. 20,00 %	39 930 €	24 750 €	64 680 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C	239 580 €	148 500 €	388 080 €
<u>FRAIS D'ETUDES ET DE CONTROLE</u>			
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - APGL	10 840 €	10 840 €	21 680 €
ETUDE ENVIRONNEMENTALE / MODIFICATION ICPE	1 500 €		1 500 €
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	960 €	985 €	1 945 €
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE	300 €	300 €	600 €
TOTAL FRAIS D'ETUDES ET DE CONTROLE H.T	13 600 €	12 125 €	25 725 €
T.V.A. 20,00 % (hors assistance APGL, non soumise)	552 €	257 €	809 €
TOTAL FRAIS D'ETUDES ET DE CONTROLE T.T.C	14 152 €	12 382 €	26 534 €
<u>ACQUISITION DE TERRAIN</u>			
ACHAT	37 024 €		37 024 €
GÉOMÈTRE	890 €		890 €
FRAIS D'ACTE - APGL	600 €		600 €
TOTAL FRAIS D'ACQUISITION DE TERRAIN H.T	38 514 €	0 €	38 514 €
T.V.A. 20,00 % (frais de géomètre)	178 €	0 €	178 €
TOTAL FRAIS D'ACQUISITION DE TERRAIN T.T.C	38 692 €	0 €	38 692 €
TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION en HT	251 764 €	135 875 €	387 639 €
T.V.A. 20,00 %	40 660 €	25 007 €	65 667 €
TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION en TTC	292 424 €	160 882 €	453 306 €

Plan de financement prévisionnel (sous réserve de confirmation des financeurs) :

Ressources	Montant € HT	%
<i>Subventions souhaitées (non acquises)</i>		
Etat - DETR/FSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Fonds de Soutien à l'Investissement public Local)	155 055,60 €	40 %
Région Nouvelle-Aquitaine (1)	0,00 €	0 %
ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) / Eco-organismes	58 145,85 €	15 %
<i>Autofinancement</i>	174 437,55 €	45 %
<u>TOTAL</u>	387 639,00 €	100 %

(1) A noter que dans le cadre de sa compétence en matière de prévention et gestion des déchets, la Région concentre ses aides sur le développement de filières de recyclage, réemploi et autre démarche d'économie circulaire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet global d'aménagement des déchèteries d'OLORON – Lanneretonne et de BEDOUS pour un montant total prévisionnel de 387 639 € HT soit 453 306 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- **DECIDE** d'inscrire le montant des dépenses correspondantes au budget annexe du SICTOM, budget prévisionnel 2020,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et des éco-organismes,
- **DEMANDE** une dérogation afin de pouvoir engager les travaux avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet,
- **AUTORISE** le Président, après l'accord des partenaires financiers, à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



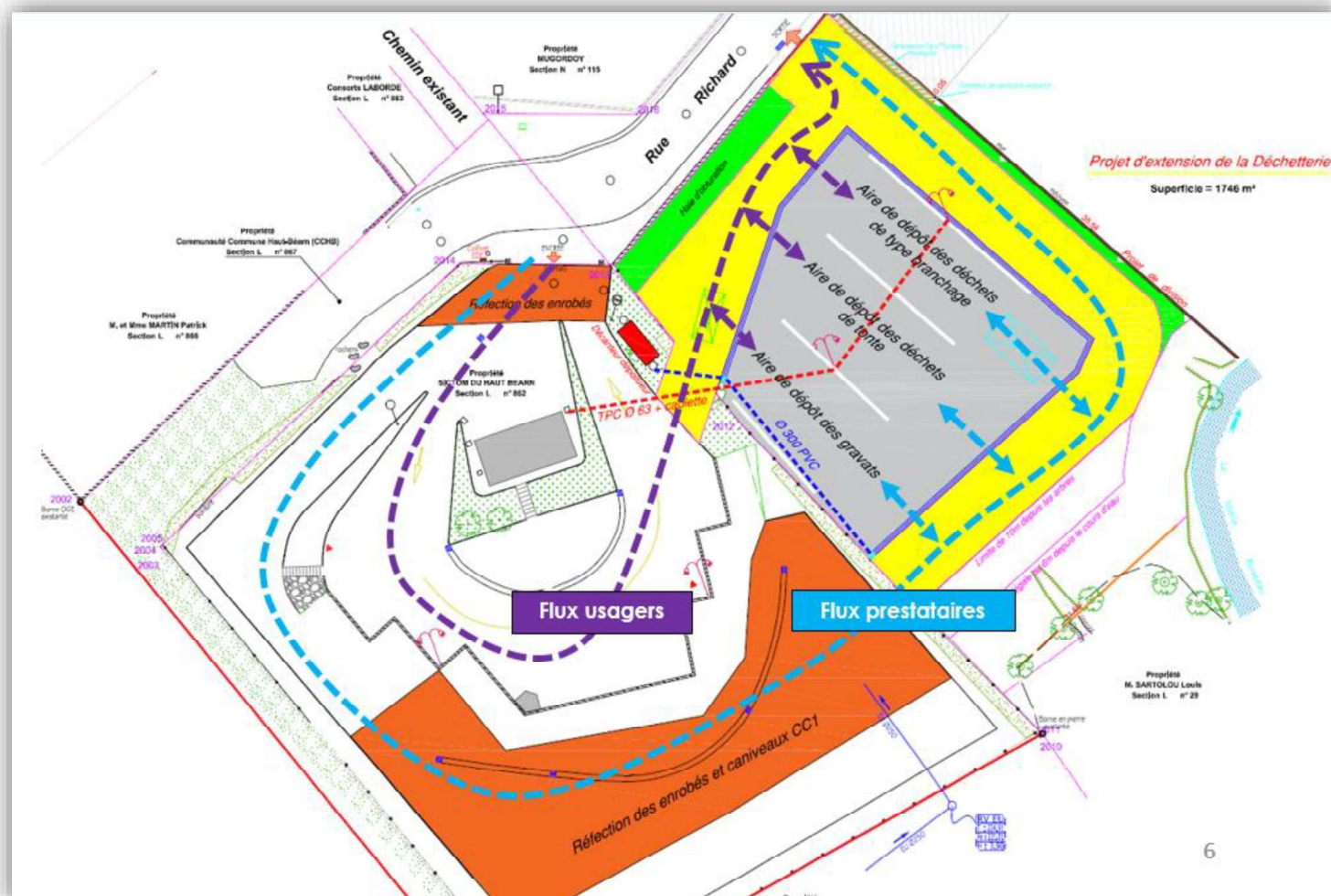
Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020

IV. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

IV.1. Déchetterie de LANNERETONNE

L'aménagement de la déchetterie de Lanneretonne a été pensé pour se lier au mieux à la déchetterie existante tout en créant une zone unique basée sur un système de fonctionnement différent de l'actuel. La séparation des flux usagers et prestataires a été au centre des réflexions.

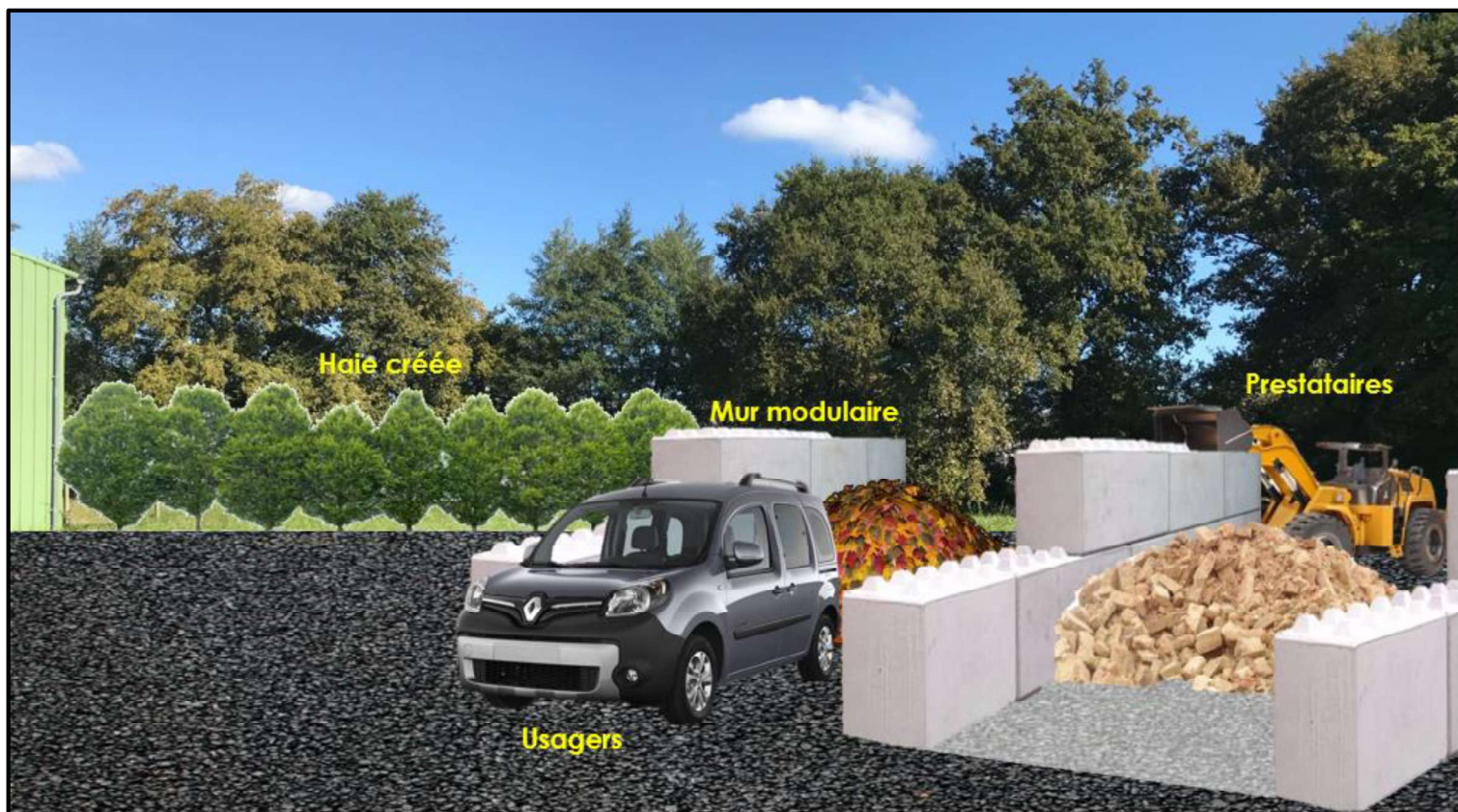


Les travaux consistent :

- à procéder à la réfection des enrobés et caniveaux aux endroits les plus altérés,
- à la mise en place d'un réseau pluvial souterrain (collecteurs) raccordé au réseau public existant,
- au dégagement des emprises et terrassement de la zone pour l'obtention des portances nécessaires,
- à la mise en place d'un système pour la récupération des eaux de ruissellement (caniveaux),
- à la mise en place d'un nouveau dépollueur décanteur lamellaire,
- à la mise en place de l'éclairage public adéquat (2 candélabres) y compris tranchée, fourreaux, chambres et raccords nécessaires,

- à la création de deux haies d'obstruction,
- à la création de la plateforme de stockage en enrobé pour les déchets végétaux (adapté au trafic) et de ses dessertes,
- à la création de la plateforme pour le stockage des gravats en béton armé,
- à la fourniture et mise en place de murs modulaires préfabriqués de séparation,
- à la mise en place du marquage au sol et panneautage nécessaire pour assurer la bonne signalisation de la plateforme,
- à la mise en place d'une nouvelle clôture.

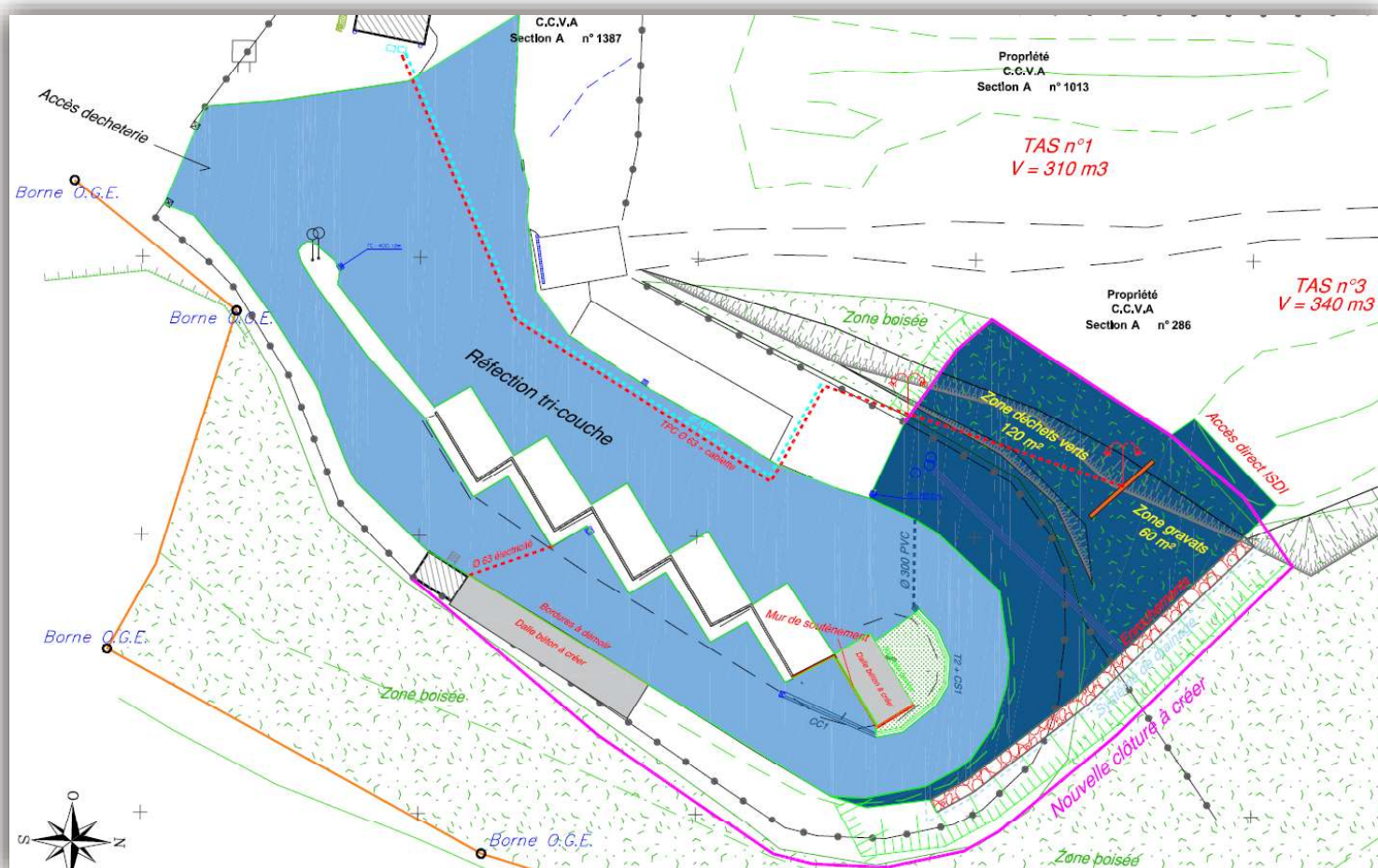
IV.1.a. Photomontage de l'aménagement :



On peut distinguer sur le montage photo ci-dessus les éléments de conception suivants :

- aire aménagée en enrobés,
- séparation des flux usagers/particuliers et prestataires, aucune interférence entre les deux,
- mise en place du revêtement béton pour l'aire de stockage des gravats (plus résistant que l'enrobé),
- mise en place de murs modulaires en béton préfabriqué de type « Lego » pour créer des casiers de déchargement modulables en fonction des besoins de la déchetterie,
- haie plantée pour obstruer la vue des dépôts de matériaux (exigence PLU),
- arbres et bande verte de 10 mètres conservés en fond de parcelle.

IV.2. Déchetterie de BEDOUS



Les travaux consistent :

- à procéder à la réfection du tri couche sur l'intégralité de l'emprise de la déchetterie,
- à la mise en place d'un réseau pluvial souterrain (collecteurs),
- au dégagement des emprises et terrassement de la zone pour l'obtention des portances nécessaires,
- à la création d'un accès direct à l'ISDI pour les prestataires,
- à la création d'un mur de soutènement pour la mise en place d'une nouvelle benne de stockage,
- à la mise en place d'un système pour la récupération des eaux de ruissellement (caniveaux),
- à la mise en place de blocs d'enrochement pour soutenir le terrain naturel,
- à la mise en place de l'éclairage public adéquat (2 candélabres) y compris tranchée, fourreaux, chambres et raccords nécessaires,
- à la création de la plateforme en enrobé de stockage pour les déchets végétaux et de ses dessertes,
- à la création de la plateforme en béton armé pour le stockage des gravats,
- à la fourniture et mise en place de murs modulaires préfabriqués de séparation,
- à la mise en place du marquage au sol et panneau de signalisation nécessaire pour assurer la bonne signalisation,
- à la mise en place d'une nouvelle clôture.